



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



COLLECTION

Distr.  
GENERALE  
S/13520  
28 août 1979  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 28 AOUT 1979, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE  
SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU LIBAN AUPRES DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Suite à nos lettres des 6 et 24 août 1979 (S/13488 et S/13516) et à notre réunion du 27 août 1979, j'ai reçu l'ordre de mon gouvernement de demander que le Conseil de sécurité se réunisse le plus tôt possible.

Nous savons qu'un cessez-le-feu de fait a été réalisé sur le terrain grâce aux efforts du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et du Commandant de la FINUL. Nous pensons que si le Conseil de sécurité se réunissait à une date rapprochée pour prendre acte de ce cessez-le-feu, il contribuerait à le consolider et à ouvrir la voie à la poursuite de l'application des résolutions du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 450 (1979).

J'ai présenté aujourd'hui un mémorandum<sup>x</sup> au Secrétaire général et j'espère qu'il vous sera possible de porter ce document à l'attention du Conseil.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent,  
(Signé) Ghassan TUENI

x Voir document A/34/444-S/13519.